



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

## ARRETE PREFECTORAL

portant mesures de prévention contre les risques de troubles à l'ordre public

Le Préfet de l'Isère  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

VU le décret 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Considérant** les troubles liés aux rassemblements lors des matchs de l'Euro en général, et les troubles du 3 juillet 2016 constatés lors du match de la coupe de l'Euro en particulier ;

**Considérant** les risques d'incidents susceptibles de se produire à l'occasion des festivités du 14 juillet 2016, lors des nuits du 13 au 14 et du 14 au 15 juillet 2016 ;

**Considérant** que l'usage inconsidéré des artifices de divertissement, articles pyrotechniques, pétards et fusées, notamment sur les voies publiques et dans les lieux de rassemblement, est de nature à générer des troubles graves à la tranquillité et à la sécurité publique ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet,

## ARRETE

### ARTICLE 1

Les ventes au détail des combustibles corrosifs, carburants à emporter et gaz inflammables sont interdites dans les stations service délivrant ces produits à compter du samedi 9 juillet 2016 à 08h00 jusqu'au vendredi 15 juillet 2015 à 08h00 sur le territoire des communes de Grenoble, Echirolles, Fontaine, Saint-Martin d'Hères, Gières, La Tronche, Saint-Martin le Vinoux, Pont-Evêque, Vienne, Voiron, Bourgoin-Jallieu, Saint Egrève, Voreppe, Sassenage, Seyssinet Pariset, Seyssins, Pont de Claix, Eybens, Meylan, Villefontaine, l'Isle d'Abeau, la Verpillère, Moirans, St Jean de Moirans, Rives, Renage, Chatte, Chavanoz, Domène, Pont de Cheruy, Roybon, Saint Jean de Soudain, Saint Marcellin, Saint Quentin Fallavier, Tullins, Vinay,

